La filière africaine du sésame et l'exemption tarifaire chinoise

Ce document de travail analyse la filière d'exportation du sésame africain vers la Chine et évalue le rôle de l'exemption tarifaire accordée par Pékin aux pays africains les moins avancés (PMA) depuis 2005. S'appuyant sur les bases de données Comtrade et FAO, il montre que la Chine, devenue importatrice nette en 2004, dépend désormais de l'Afrique pour plus de 80 % de ses approvisionnements en graines de sésame, sa propre production ayant fortement reculé. Six pays concentrent 95 % des exportations africaines vers la Chine : le Niger, le Soudan, la Tanzanie, le Togo, le Mozambique et l'Éthiopie. Ce document de travail met également en évidence des phénomènes de contournement tarifaire, notamment le transit nigérian via le Niger et le transit béninois ou ivoirien via le Togo, qui rendent les statistiques d'origine peu fiables. L'extension de l'exemption aux pays non-PMA à compter du 1er mai 2026 devrait produire des effets limités, car les pays concernés représentent moins de 0,4 % des importations chinoises de sésame africain, et leurs circuits commerciaux sont tournés vers d'autres marchés. En définitive, l'avantage tarifaire profite principalement aux importateurs-transformateurs chinois plutôt qu'aux producteurs africains, sans modifier la structure d'une filière fondée sur l'exportation de matières premières brutes depuis l'Afrique et la transformation industrielle en Chine.

Thierry Pairault
30 juin 2026

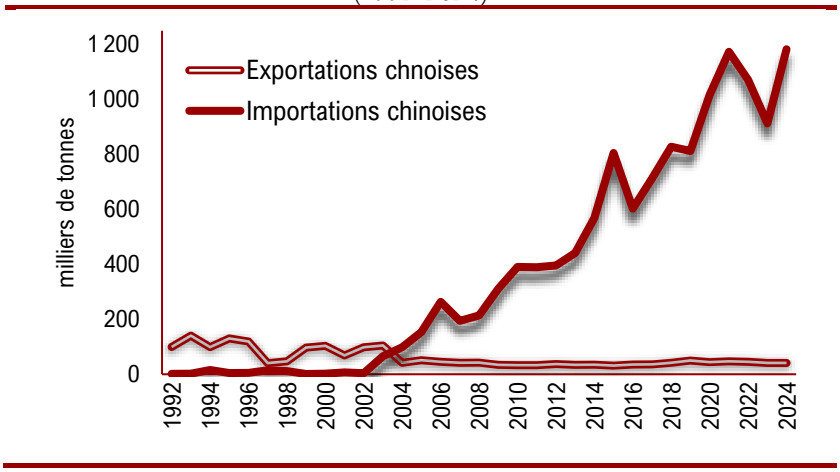
Chine Corée Japon (UMR 8173)

Entre 2004 et 2024, les importations chinoises de graines de sésame ont été multipliées par dix-huit, passant de 65 574 tonnes à plus de 1,18 million de tonnes. Cette évolution s'explique par deux tendances structurelles convergentes : d'une part, le déclin continu de la production chinoise, dont la part dans la production mondiale est passée de 32 % en 2002 à 6 % en 2024 ; d'autre part, l'essor des filières africaines d'exportation, qui représentent désormais de plus de 80 % des approvisionnements. C'est dans ce contexte qu'il convient d'examiner le rôle de l'exemption tarifaire accordée par la Chine dans un premier temps aux pays africains les moins avancés à partir de 2005, puis, dans un deuxième temps, à tous les pays africains pour autant qu'ils aient établi des relations diplomatiques avec Pékin.

1. EXPORTATIONS, IMPORTATIONS ET PRODUCTION DE SÉSAME

La base de données statistiques en ligne de Comtrade nous permet de retracer la demande chinoise depuis 1992. Initialement exportatrice nette de graines de sésame, la Chine est devenue importatrice nette comme le montre la figure 1. Ce n'est qu'à partir de 2004 qu'elle devient importatrice nette, tant et si bien que les quantités importées ont ainsi augmenté de 1 703 % en l'espace de vingt ans, passant de 65 574 tonnes en 2004 à 1 182 602 tonnes en 2024.

Figure 1.– Quantités importées par la Chine de graines de sésame (1992-2024)

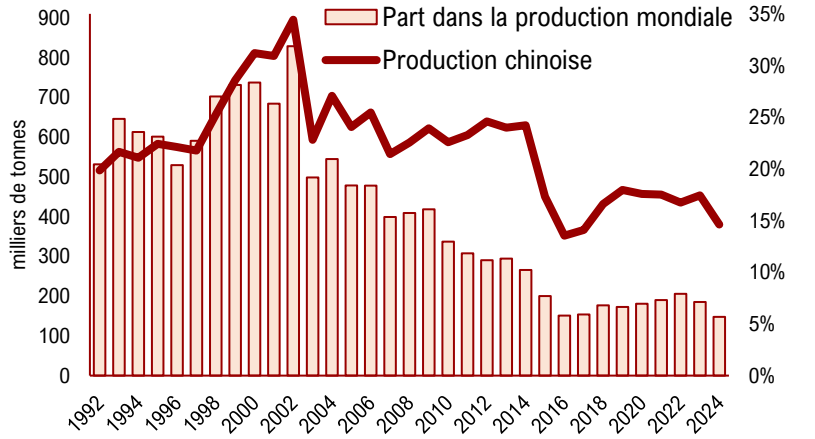


De fait, même en déduisant les exportations, les importations nettes doivent encore être augmentées de la production chinoise pour évaluer la consommation effective de graines de sésame. La base de données en ligne de la FAO permet de se faire une idée de l'évolution de cette production. Si nous considérons la période 1992-2024 dans son ensemble, la Chine se classe au deuxième rang des producteurs de graines de sésame, avec en moyenne 13 % de la production mondiale, derrière l'Inde et devant le Myanmar. Peu de temps avant que sa production ne commence à décliner, elle a même assuré 32 % de la production mondiale en 2002. En 2024, elle se classe au huitième rang avec 6 % de la production mondiale (voir figure 2). Que s'est-il passé, et comment expliquer ce qui s'est produit ?

Plusieurs facteurs structurels contribuent au déclin de la production de sésame. Kong Lijuan[1] identifie la baisse des surfaces comme « le facteur direct » (直接因素) de la baisse de la production totale. Les rendements chinois étant relativement élevés, la baisse de la production aurait été

[1] Kong Lijuan [孔丽娟], 中国芝麻产业竞争力研究 [Étude sur la compétitivité de l'industrie du sésame en Chine], mémoire de master de l'Université agricole de la Chine du centre, Wuhan, 2011, p. 47.

Figure 2.– Production chinoise de graines de sésame (1992-2024)



proportionnellement moindre que celle des surfaces, mais la tendance reste à la baisse. L'auteure explique également que les agriculteurs préfèrent cultiver le maïs, l'arachide ou le coton, car ce sont des cultures aisément mécanisables et, de surcroît, subventionnées par l'État[2]. Cette préférence pour les cultures demandant moins de main-d'œuvre est confirmée par une enquête dont elle présente les résultats[3]. He Dongping, président de la section des huiles et graisses de la Société chinoise des céréales et des huiles et graisses, précise par ailleurs que les terres chinoises sont prioritairement consacrées aux céréales pour assurer la sécurité alimentaire (**保障食品安全**)[4].

Des facteurs techniques expliquent également cette situation. Kong Lijuan note qu'environ 75 % des semences proviennent de l'autoconservation ou d'achats sur le marché, et que moins de 20 % sont issues d'instituts de recherche[5]. Qin Lingling *et al.* signalent que la Chine reste le leader mondial en matière de rendements qui auraient atteint 1 425 kg/ha en 2020, soit environ trois fois la moyenne mondiale[6] ; toutefois Xu Guodong et Zhang Wenli rapportent qu'au Liban, les rendements peuvent atteindre plus de 3 600 kg/ha[7]. Par ailleurs, la Chine a développé de nouvelles variétés résistantes à la mécanisation de l'égrenage. Cela montre que la maîtrise technique chinoise progresse, mais cela ne suffit pas à compenser le recul des surfaces[8].

Xu Guodong et Zhang Wenli situent ce déclin de la production dans une tendance mondiale : le déplacement de la production vers l'Afrique et des marchés d'importation vers l'Asie[9].

2 *Ibid.*, p. .42.

3 *Ibid.*, p. 24-25.

4 Ni Hao [**倪浩**] et Zhao Juecheng [**赵觉珵**], **非洲动荡，中国芝麻不够用？** [Troubles en Afrique : la Chine manquera-t-elle de sésame ?], **环球时报** [Global Times], 12 mars 2022, p. 4.

5 Kong, *op. cit.*, p. 41.

6 Qin Lingling [**秦灵灵**] *et al.*,**世界芝麻生产现状与我国芝麻生产发展趋势分析** [Analyse de la situation actuelle de la production mondiale de sésame et des tendances de développement de la production chinoise],**中国油脂** [China Oils and Fats], 49(3), 2024, p. 3.

7 Xu Guodong [**许国栋**] et Zhang Wenli [**张雯丽**], **世界芝麻生产、贸易结构变化趋势分析** » [Analyse des tendances en matière de production mondiale et d'évolution de la structure commerciale du sésame], **世界农业** [Agriculture mondiale], n° 474, 2018, p. 133.

8 Qin Lingling *et al., op. cit.*, p. 3.

9 Xu Guodong et Zhang Wenli, *op. cit.*, p. 135-136.

2. LA CONSOMMATION CHINOISE DE GRAINES DE SÉSAME

Pour estimer la consommation annuelle de sésame, nous devons non seulement prendre en compte la production de graines de sésame (HS 120740, dans le système harmonisé), mais encore celle des huiles de sésame (HS 151550) élaborées par la transformation des graines. Pour mener cette opération, nous ferons plusieurs hypothèses.

- Nous considérerons que le taux d'extraction de l'huile par pression des graines est uniformément de 45 %. Les graines de sésame contiennent généralement entre 45 % et 65 % d'huile, et selon le procédé utilisé, il est possible de récupérer jusqu'à 90 % de cette huile. Nous retiendrons un taux d'extraction d'huile de 45 % qui semble être un taux courant résumant la situation en Chine[10], mais aussi dans le monde. En d'autres termes, 1 kg d'huile nécessite 2,2 kg de graines, donc pour évaluer la consommation volumique des graines transformées, le poids de l'huile produite sera multiplié par 2,2.
- La saisonnalité des récoltes de sésame peut légèrement varier d'un pays à l'autre, toutefois elle se concentre généralement sur l'automne. La vente des graines s'étale sur toute l'année en fonction des besoins des vendeurs et des acheteurs ainsi que des conditions du marché. Les huileries travaillent en flux continu, ce qui signifie qu'elles pressent des graines stockées en dehors de toute saisonnalité naturelle obligée. Pour les besoins de notre analyse, il est donc plus simple d'ignorer tout décalage temporel et de considérer que les graines brutes et les graines transformées en huile sont toutes produites la même année.

Par conséquent, nous pourrons estimer la consommation chinoise d'une année donnée en nous basant sur l'équation suivante :

*production locale de graines + importations de graines – exportations de graines + production locale d'huile * 2,2 + importations d'huile*2,2 – exportations d'huile*2,2.*

Les résultats de cette estimation sont donc donnés dans le tableau 1. La consommation de sésame a quasiment doublé en l'espace d'une vingtaine d'années, passant de 1,2 million de tonnes à 2,2 millions de tonnes. Dans le même temps, la dépendance de cette consommation à l'égard des importations est passée de 8,5 % à 53,9 % et la part des importations chinoises dans les importations totales de sésame est passée de 10,4 % à 46,1 %. La Chine est donc passée d'une quasi-autosuffisance à une très grande dépendance à l'égard des producteurs mondiaux de sésame. Si le déficit de la balance commerciale de la filière[11] a été multiplié par 80, passant de 22 millions de dollars en 2004 à 1,7 milliard de dollars en 2024, son impact sur le solde très positif de la balance commerciale chinoise a toujours été très limité puisqu'il est resté en moyenne inférieur à 0,2 % au cours de cette période (voir la figure 3). Autrement dit, si la Chine est désormais très dépendante de ses fournisseurs pour sa consommation de sésame, le coût financier de ses approvisionnements demeure très faible.

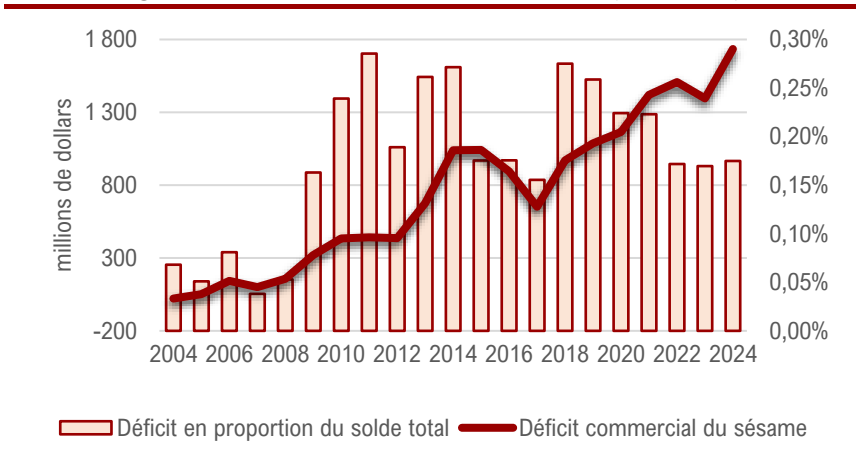
[10] 什么芝麻出油率高？常见品种辨析与选购指南 [Quelles variétés de sésame ont un rendement en huile élevé ? Analyse des variétés courantes et guide d'achat], 14 juillet 2025 (Le site 一亩田 [Un arpent] qui donne ces indications est un site de B2B pour petits producteurs agricoles). Le chiffre est confirmé par le site du FOCAC 非洲的芝麻产量占全球 60%以上 主要出口中国 [La production africaine de sésame représente plus de 60 % de la production mondiale et est principalement exportée vers la Chine], 25 décembre 2022.

[11] La balance commerciale pour les huiles est positive, tandis que celle pour les graines est négative. L'excédent commercial des huiles s'élève à 2 % du déficit commercial des graines.

Tableau 1.– Consommation chinoise de sésame estimée en équivalent graines (2004-2024)

Année	Production en équivalent graines (1000 tonnes)	Imports en équivalent graines (1000 tonnes)	Exports en équivalent graines (1000 tonnes)	Consom-mation estimée (1000 tonnes)	Taux de dépendance aux imports	Part de la Chine dans les imports mondiales	Part de la Chine dans les exports mondiales
2004	1 175	104	53	1 226	8,5 %	10 %	7 %
2005	1 113	158	65	1 206	13,1 %	16 %	5 %
2006	1 162	266	58	1 370	19,4 %	23 %	6 %
2007	1 016	199	54	1 161	17,1 %	18 %	5 %
2008	1 003	219	51	1 171	18,7 %	20 %	5 %
2009	1 109	315	41	1 383	22,8 %	26 %	3 %
2010	1 113	393	41	1 465	26,8 %	29 %	3 %
2011	1 151	394	41	1 504	26,2 %	29 %	3 %
2012	1 171	400	45	1 526	26,2 %	31 %	2 %
2013	1 149	446	42	1 553	28,7 %	29 %	2 %
2014	1 190	573	42	1 721	33,3 %	35 %	2 %
2015	1 044	809	38	1 815	44,6 %	41 %	2 %
2016	995	605	43	1 557	38,8 %	34 %	2 %
2017	1 029	716	48	1 697	42,2 %	37 %	2 %
2018	1 099	832	54	1 876	44,4 %	37 %	3 %
2019	1 105	814	63	1 856	43,8 %	37 %	3 %
2020	1 129	1 018	59	2 088	48,8 %	40 %	3 %
2021	1 087	1 175	63	2 199	53,4 %	49 %	3 %
2022	1 087	1 072	59	2 099	51,0 %	48 %	4 %
2023	1 091	915	58	1 948	47,0 %	41 %	3 %
2024	1 074	1 183	61	2 197	53,9 %	46 %	3 %

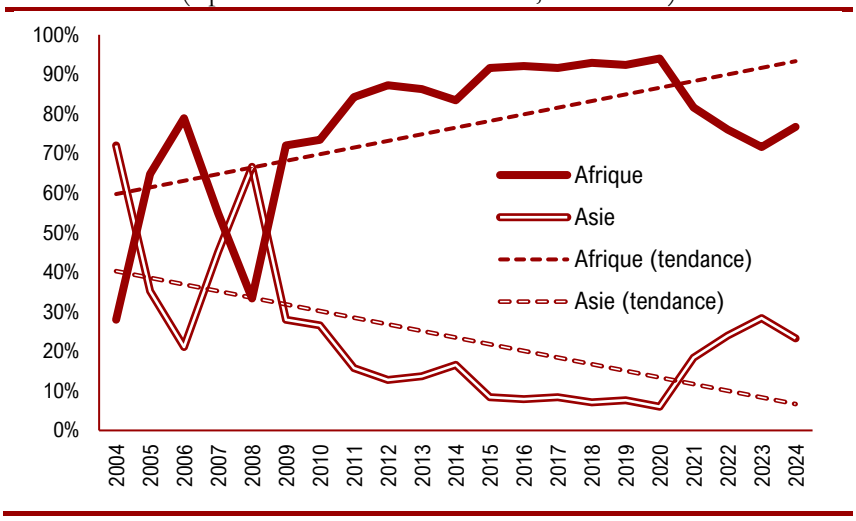
Figure 3.– Balance commerciale du sésame (2004-2024)



3. Les fournisseurs de sésame à la Chine

De 2004 à 2024, en moyenne, 82 % des graines de sésame achetées par la Chine ont été importées d'Afrique contre seulement 18 % en provenance d'Asie. La prédominance de l'Afrique semble s'être structurellement installée comme le montre la figure 4, même si des mouvements de bascule plus ou moins importants peuvent être observés.

Figure 4.– Continents fournisseurs de graines de sésame
(à partir des données en tonnes, 2004-2024)



Comme nous l'avons déjà mentionné, l'année 2004 marque le moment où la Chine devient importatrice nette de graines de sésame. Le contexte est particulier comme le rapportent Yang Mei et Huang Fenghong[12]. Selon ces auteurs, en 2003, la production chinoise de sésame a chuté brutalement en raison de pluies prolongées dans les zones productrices du Henan, de l'Anhui et du Hubei, dont des pertes totales de récolte à Zhumadian, Luohe (Henan) et Fuyang (Anhui). Faute de stocks suffisants, les négociants chinois ont dû importer du sésame en provenance d'Asie et d'Afrique pour maintenir leur activité. C'est ainsi que, en 2004, la Chine est passée d'exportatrice nette à importatrice nette de sésame. Bien que sollicitée, l'Afrique semble avoir eu du mal à répondre à la demande chinoise, car les filières d'approvisionnement africaines vers la Chine n'étaient pas encore constituées. C'est donc l'Asie, notamment l'Inde, qui est historiquement une grande exportatrice mondiale de sésame, qui a répondu à l'urgence, car les flux commerciaux existaient déjà.

En 2008, les positions de l'Afrique et de l'Asie s'inversent brièvement. Cette année correspond en effet à une période de transition institutionnelle dans la commercialisation du sésame éthiopien : l'ancien système de gré à gré était en cours de démantèlement et le nouveau système n'était pas encore opérationnel selon un rapport de la FAO[13]. Ce rapport ajoute que ce vide institutionnel a très vraisemblablement créé un goulot d'étranglement dans la chaîne de commercialisation et d'exportation. Il suggère également un mécanisme de rétention spéculative de la part des négociants éthiopiens en 2008, qui auraient parié sur une hausse future des prix internationaux, réduisant ainsi mécaniquement les volumes disponibles à l'exportation cette année-là[14]. D'où un report des commandes chinoises vers les pays producteurs d'Asie[15].

---

12 Yang Mei (**杨渭**) et Huang Fenghong (**黄凤洪**), **中国芝麻产业现状与存在问题、发展趋势与对策建议** [Situation actuelle et problèmes de l'industrie chinoise du sésame, tendances de développement et recommandations], **中国油脂** [China Oils and Fats], 34(1), 2009, p. 7-12.

13 Kuma Worako, T., Mas Aparisi, A., Lanos, B. (éd.), *Analysis of price incentives for sesame seed in Ethiopia for the time period 2005–2012*. FAO, Technical Notes Series, MAFAP, 2015, p. 13.

14 *Ibid.* p. 30

15 Certains auteurs comme Hu Wei *et al.* (2016 **年山东口岸进口油籽质量分析**, **检验检疫学刊**, 27(6), 2017, p 37) ont invoqué une mauvaise récolte éthiopienne en 2007 pour expliquer le recul des importations chinoises en 2008. Cependant, les données éthiopiennes disponibles contredisent cette hypothèse et signalent bien plutôt une hausse de 25 % de la production (*Agricultural Sample Survey 2007/2008 (2000 E.C.)*, Vol. I, p. 17). Il y avait donc davantage

La période 2020-2024 est marquée par un revirement modéré en faveur de l'Asie. Le Pakistan pourrait en être le moteur, car ses livraisons à la Chine ont été multipliées par 18 dans l'intervalle. Selon le mémoire de Li Yiyao, depuis l'obtention par le Pakistan d'un statut d'exemption tarifaire en 2021, ses exportations vers la Chine ont fortement progressé, dépassant en 2023 le Soudan et la Tanzanie pour se classer comme deuxième fournisseur de la Chine, juste derrière le Niger[16]. L'auteure attribue explicitement au conflit armé soudanais et aux perturbations du trafic en mer Rouge, l'apparition d'un vide de marché comblé par le Pakistan[17].

Le contraste entre les prix moyens africains et asiatiques confirme que ce n'est pas un simple arbitrage de prix. En 2024, le sésame africain revient en moyenne 24 % plus cher que le sésame asiatique (1 644 contre 1 327 dollars par tonne), et l'écart s'est nettement creusé par rapport aux années précédentes où les deux continents étaient quasi à parité (voir tableau 2). Or, c'est justement en 2024 que la Chine a augmenté ses achats africains plus vite que ses achats asiatiques. Cela va à l'encontre d'un arbitrage par les prix : si la Chine cherchait simplement à minimiser ses coûts d'approvisionnement, elle aurait dû accentuer son recours au Pakistan (dont le prix moyen a baissé de 27 % passant de 1 744 à 1 275 dollars par tonne) plutôt que de recourir au Niger, à l'Éthiopie, au Mozambique et à la Tanzanie. Li Yiyao explique ce paradoxe ; elle souligne que les usages industriels diffèrent selon l'origine des graines. Le sésame nigérien sert essentiellement au pressage d'huile et au décorticage, le sésame soudanais au décorticage et à l'aval, tandis que les sésames tanzaniens et mozambicains ont un profil aromatique qui serait irremplaçable pour certaines huileries et fabriques de pâte de sésame[18]. Cela suggère une segmentation par usage final plutôt qu'une substituabilité pure par le prix.

Tableau 2.– Prix du sésame en dollars par tonne

Continent	2020	2021	2022	2023	2024
Afrique	1 247	1 303	1 543	1 679	1 644
Asie	1 704	1 484	1 572	1 772	1 462

4. Les pays africains fournisseurs

Nous ferons d'abord une remarque liminaire pour indiquer que les importations chinoises d'huiles de sésame en provenance d'Afrique ne représentent que 0,08 % de ses importations chinoises totales de ces huiles, pour une valeur de 17 361 dollars entre 2020 et 2024. La faiblesse de ces montants explique pourquoi la question des huiles de sésame n'est pas traitée dans les pages qui suivent.

De 2020 à 2024, six pays africains ont contribué à hauteur de près de 95 % des exportations africaines de graines de sésame à destination de la Chine ; par ordre d'importance, il s'agit du Niger, du Soudan, de la Tanzanie, du Togo, du Mozambique et de l'Éthiopie. Les exportations de ces pays racontent toutefois des histoires différentes.

---

de sésame disponible, ce qui rend d'autant plus probable l'idée que le goulot d'étranglement de 2008 se situait du côté de la commercialisation et de l'exportation plutôt que du côté de la production. Cela expliquerait également mieux le rebond de +94 % des exportations en 2009 signalé par la FAO.

16 Li Yiyao (李易遥), Y 公司芝麻进口业务竞争战略研究 [Étude de la stratégie concurrentielle de la société Y en matière d'importation de sésame], mémoire de master de l'université technologique de Dalian, 2024, p. 23-24.

17 *Ibid.*, p. 66.

18 *Ibid.*, p. 24.

Le Niger apparaît comme le premier fournisseur de la Chine sur l'ensemble de la période. En 2024, Pékin a déclaré avoir importé 315 795 tonnes du Niger, soit un volume supérieur à la production nigérienne telle que la rapporte la FAO (141 025 tonnes) pour cette même année[19]. Il y a sans doute eu ici un arbitrage tarifaire. Le Niger a le statut de PMA : le taux de droit à l'importation en Chine est de 0 % sur les graines de sésame depuis 2005 (voir *infra*). Le Nigéria en revanche n'a pas ce statut ; jusqu'au 1er mai 2026, le taux applicable était celui de la nation la plus favorisée (NPF), soit 10 %. Un opérateur qui achète du sésame au Nigéria, dont la production représente environ trois fois celle du Niger, a donc un intérêt financier direct à faire traverser la frontière nigéro-nigériane à la marchandise, à obtenir un certificat d'origine nigérien, puis à l'expédier vers la Chine sous cette origine. Le gain est immédiat : 10 % de droits de douane sont évités sur une valeur de marché d'environ 1 200 dollars la tonne, soit un bénéfice de 120 dollars la tonne bien supérieur aux coûts de transit. Un opérateur, tel que le singapourien Hectar Global, qui déclare s'approvisionner simultanément « au Niger et au Nigéria », opère précisément dans ce couloir dans lequel il est nécessairement confronté à cette question d'origine[20]. Une autre entreprise singapourienne (Wilmar International dont le nom est rendu en chinois par 丰益国际) œuvre dans la province du Hubei à travers sa filiale Yihai Kerry Grain & Oil Industry Co (益海嘉里). Contrairement à Hectar Global qui est une plate-forme commerciale, Yihai Kerry réalise une intégration industrielle verticale entre l'amont (Afrique) et l'aval (Chine) où le sésame africain est transformé. Un article de la presse chinoise évoque cette importation de sésame nigérien en rapport avec l'exonération fiscale[21].

Le même scénario se rejoue avec le Togo, qui est le quatrième exportateur à destination de la Chine (voir le tableau 3), car le Togo est aussi un pays bénéficiant du statut de PMA. Le Togo a également profité de ce statut comme nous le notions à propos du cacao[22]. Cette situation suggère donc que les statistiques de la base de données Comtrade par « pays déclarant » doivent être considérées comme des statistiques du dernier point de certification d'origine, et non comme une mesure fiable du pays d'origine agricole réel.

Tableau 3.– Les bons résultats du Niger et du Togo

2024	Production		Exportations (tonnes)	
Producteurs	tonnes	rang mondial	Total	Chine
Niger	141 025	16e	350 884	315 795
Togo	1 882	53e	116 033	96 584

Le Soudan est le troisième producteur mondial et le deuxième fournisseur de la Chine. Les données que nous rapportons concernent les années 2020-2024 ; en d'autres termes, nous n'avons pas eu besoin de gérer statistiquement la partition de l'ancien Soudan en deux nouvelles entités : le Soudan et le Soudan du Sud[23]. Ce qui est remarquable est que les exportations du Soudan ont

19 Les données Comtrade font état de déclarations attestant des exportations pour un montant total de 350 884 tonnes, dont 22 379 tonnes pour la Turquie et 9 217 tonnes pour le Japon.

20 Hectar Global, Sesame Seeds Trading Desk - Niger & Nigeria to China, South Korea & Japan.

21 Zhang Aihui [张爱虎], 湖北首单！尼日尔芝麻见证中国诚意 [Une première pour le Hubei! Le sésame du Niger témoigne de la bonne volonté de la Chine], 湖北日报 [Le Quotidien du Hubei], 11 décembre 2024. La journaliste confond le fait que les douanes du Hubei aient contrôlent du sésame importé avec la première fois que des graines de sésame en provenance d'un PMA bénéficie du tarif zéro.

22 Thierry Pairault, La filière africaine du cacao et l'exemption tarifaire chinoise, document de travail, 13 juin 2026.

23 Pour gérer cette partition, nous aurions adopté la solution la plus simple. Jusqu'à la signature de l'accord de paix de 2005, la Chine soutenait inconditionnellement Khartoum, puis elle a commencé à cultiver de nouvelles relations avec Juba veillant à ne s'aliéner ni l'une ni l'autre des deux parties. Lors de l'indépendance du Soudan du Sud en juillet 2011, la Chine a immédiatement reconnu le nouveau pays qui recèle 75 % des réserves pétrolières

considérablement diminué ces dernières années (-61 % entre 2020 et 2024). L'instabilité du Soudan constitue l'un des principaux risques pesant actuellement sur le marché du sésame, avec le Myanmar. Le conflit civil, qui s'est considérablement intensifié à partir de 2023, a perturbé les activités agricoles, les infrastructures de transport et la logistique des exportations dans les régions du Kordofan et du Darfour, qui produisent la majeure partie du sésame soudanais[24].

Tableau 4.– Les pays africains fournisseurs de graines de sésame à la Chine

Pays fournisseurs	Exportations à destination de la Chine en kilogrammes					Total	
	2020	2021	2022	2023	2024	en tonnes	en %
Niger	177 451 720	297 255 000	209 786 470	192 529 620	315 794 720	1 192 818	26,90 %
Soudan	231 131 580	148 746 629	170 902 660	104 439 200	90 619 750	745 840	16,82 %
Tanzanie	139 873 061	110 538 910	103 664 665	130 369 597	147 880 991	632 327	14,26 %
Togo	112 177 892	165 049 035	113 915 750	91 463 800	96 584 400	579 191	13,06 %
Mozambique	103 049 934	65 804 495	113 380 416	85 859 920	145 604 062	513 699	11,59 %
Éthiopie	146 101 800	121 191 350	73 908 640	30 822 060	89 818 788	461 843	10,42 %
Mali	52 298 959	37 747 219	19 906 587	16 866 977	22 792 012	149 612	3,37 %
Burkina Faso	1 700 195	13 755 911	18 250 059	13 335 994	13 030 307	60 072	1,35 %
Ouganda	15 078 970	12 502 610	12 110 614	5 081 750	3 920 269	48 694	1,10 %
Sénégal	1 510 878	3 286 801	3 963 786	3 277 950	3 508 395	15 548	0,35 %
Gambie	2 120 468	4 548 923	2 833 515	1 397 166	3 818 560	14 719	0,33 %
Nigéria	3 741 167	4 681 414	1 377 940	3 219 580	1 035 704	14 056	0,32 %
Somalie	735 300	2 911 520	0	0	0	3 647	0,08 %
Kenya	971 158	361 000	0	114 000	57 000	1 503	0,03 %
Cameroun	19 000	380 006	0	1	0	399	0,01 %
Ghana	0	18 203	0	0	0	18	0,00 %
Égypte	0	0	17 500	0	0	18	0,00 %
Bénin	0	4	0	0	0	0	0,00 %
Tchad	0	0	0	0	3	0	0,00 %
Total	987 962 082	988 779 030	844 018 602	678 777 615	934 464 961	4 434 002	100,00 %

L'Éthiopie, qui fut un temps le premier fournisseur de la Chine et qui se classe en 2024 au 6e rang de la production mondiale, connaît une évolution comparable à celle du Soudan, une chute de 40 % de ses exportations vers la Chine. Cette situation est sans doute liée au conflit qui oppose le gouvernement d'Addis Abeba à la région du Tigré depuis 2020. La zone de Humera, située au nord-ouest du Tigré près de la frontière soudanaise, s'est développée comme un centre commercial majeur grâce à la culture du sésame sur les terres fertiles le long de la rivière Tekezé. Humera est même souvent présentée comme la « capitale du sésame » de l'Éthiopie. Toutefois, il se pourrait que la hausse continue du prix du sésame éthiopien, au-delà de ce que le marché chinois acceptait, ait aussi contribué à cette chute, selon Li Yiyao[25].

5. Pays africains les moins avancés et exemption tarifaire

Il est extrêmement difficile à l'heure actuelle de trouver un document officiel attestant que les graines de sésame[26] figuraient parmi les 194 lignes tarifaires dont les pays africains les moins avancés

soudanaises. Nous pouvons donc en conclure que les achats de graines de sésame au Soudan du Sud n'étaient pas une priorité pour Pékin avant 2011, ce que confirme d'ailleurs la faiblesse des importations chinoises ultérieures entre 2012 et 2024, voire leur inexistence.

24 Hectar Global, Sesame Seeds: A 5,000-Year-Old Crop Navigating Rising Geopolitical Risk, 2 avril 2026.

25 Li Yiyao, *op. cit.*, p. 24, 66.

26 Il s'agit de la catégorie des graines de sésame pour la consommation (HS 12074010) et non celles utilisées comme semences (12074090) qui restaient taxées à 10 % (clause NPF) et 70 % (clause standard).

étaient exemptés du paiement de droits de douane à partir de 2005. La seule mention indirecte, mais claire que j'ai pu relever, apparaît dans une déclaration d'un responsable du service chargé de l'Asie occidentale et de l'Afrique au ministère du Commerce lors d'une interview[27]. Cette même année, la CNUCED déplorait que certains produits agricoles, dont les graines de sésame, qui sont importants pour les pays les moins avancés (PMA) ne bénéficient pas d'un régime d'admission en franchise de la part de l'Union européenne, du Japon et des États-Unis[28].

En 2024, l'Afrique compte 30 pays producteurs de graines de sésame recensés dans la base de données en ligne de la FAO. Il faudrait y ajouter le Ghana qui est actuellement un très petit producteur qui viserait en particulier le marché chinois[29]. Dans le même temps, l'Afrique compte 33 pays ayant le statut de PMA. Tous les pays producteurs, qu'ils soient ou non des PMA, ne vendent pas leur sésame à la Chine. De 2020 à 2024, les pays africains non-PMA n'ont représenté en moyenne que 0,4 % des importations chinoises de sésame africain, tant en quantité qu'en valeur (voir le tableau 5).

Tableau 5.– Producteurs et fournisseurs africains

	PMA	Non-PMA
Nombre de pays africains		
• 31 producteurs de sésame	22	9
• 19 dont fournisseurs de la Chine	14	5
Part dans les importations chinoises		
2020	99,5 %	0,5 %
2021	99,4 %	0,6 %
2022	99,8 %	0,2 %
2023	99,5 %	0,5 %
2024	99,9 %	0,1 %
Moyenne	99,6 %	0,4 %

Pour bénéficier des avantages octroyés aux PMA, chaque pays africain potentiellement éligible devait au préalable signer un accord désigné comme un « échange de lettres » (**换文**) pour en profiter. La décision, promulguée en septembre 2024, établit clairement que cette procédure est supprimée à partir de 1er décembre de la même année[30].

---

27 **商务部西亚非洲司负责人就给予非洲最不发达国家部分输华商品零关税待遇（下称对非零关税）问题答记者问** [Déclaration à la presse du responsable du service chargé de l'Asie occidentale et de l'Afrique au ministère du Commerce concernant l'octroi d'un traitement tarifaire zéro aux pays africains les moins avancés pour certaines marchandises exportées vers la Chine (ci-après dénommé « tarif zéro pour l'Afrique »)], **宁波进出口商会** [Chambre de commerce d'import-export de Ningbo] 28 août 2007.
Sur le site du FOCAC, il est indiqué que « Depuis 2002, la Chine importe de petites quantités de sésame en provenance d'Afrique. À compter du 1er janvier 2005, la Chine a progressivement appliqué un taux de droit de douane nul à plus de 4 000 produits importés de plusieurs pays africains en développement […]. Grâce à l'exonération des droits de douane accordée par la Chine, les exportations directes de sésame en provenance de pays tels que l'Éthiopie, le Soudan et le Mali vers la Chine ont nettement augmenté ». Ce texte, comme d'autres, reprenant la même phrase, ne permet pas d'affirmer avec certitude que l'exemption tarifaire ait été appliquée aux graines de sésame dès 2005.

28 CNUCED, *Effritement des préférences dont bénéficient les pays les moins avancés : évaluation des incidences et différentes possibilités d'en atténuer l'ampleur*, Genève, 4 août 2005, p. 10.

29 GIRSAL Launches Sesame Pilot Project to Unlock Ghana's Export Potential of Sesame, juillet 2025.

30 **国务院关税税则委员会发布公告给予最不发达国家** 100%**税目产品零关税待遇** [La Commission des tarifs douaniers du gouvernement a publié un avis accordant aux PMA un tarif zéro sur 100 % des lignes tarifaires], 18 septembre 2024. La date de la suppression administrative (1er décembre 2024) précède la date de la mise en œuvre de l'exemption (1er janvier 2025).

La première question qui se pose est de calculer le coût pour la Chine d'une extension de l'exemption tarifaire aux graines de sésame produites par des pays africains non-PMA. Le taux d'imposition de ces graines à l'entrée en Chine est de 10 % en vertu de la clause de la nation la plus favorisée. Si nous appliquons ce taux aux importations en provenance des cinq pays producteurs n'ayant pas le statut de PMA (le Nigéria, le Kenya, le Cameroun, le Ghana et l'Égypte) et exportant en Chine, en moyenne sur la période 2020-2024, ce sont 1,9 million de dollars dont la Chine se serait privée si elle avait appliqué l'exemption aux 53 pays africains dès 2020. Ce manque à gagner fiscal représente, toujours en moyenne, 0,02 % de la valeur des importations chinoises totales de graines de sésame (voir le tableau 6).

Tableau 6.– Le coût de l'exemption

Année	Importations (millions de dollars)			Revenu fiscal	
	Monde	Afrique	Afrique non-PMA	millions de dollars	en % de la valeur des importations
2020	1 272,44	1 232,08	5,25	0,5	0,04 %
2021	1 540,97	1 288,12	5,69	0,6	0,04 %
2022	1 631,96	1 302,36	1,64	0,2	0,01 %
2023	1 527,62	1 139,43	4,57	0,5	0,03 %
2024	1 866,44	1 536,12	1,71	0,2	0,01 %
Total	7 839,43	6 498,10	18,86	1,9	0,02 %

La seconde question qui se pose est de savoir si les pays africains non-PMA vont profiter de l'aubaine octroyée à partir du 1er mai 2026 pour augmenter leurs exportations à destination de la Chine.

6. Nouvelle éligibilité des pays non-PMA

En croisant données relatives à la production des graines de sésame colligées par la FAO et celles des échanges commerciaux compilés par Comtrade, nous pouvons distinguer trois groupes les pays non-PMA nouvellement éligibles à l'exemption tarifaire.

Le premier groupe est composé de pays qui, selon les données de la FAO, ne produiraient pas de graines de sésame, à savoir l'Afrique du Sud, l'Algérie, le Botswana, le Cap-Vert, le Gabon, le Ghana, la Guinée équatoriale, l'Île Maurice, la Libye, la Namibie, les Seychelles et la Tunisie. La question de l'éligibilité à l'exonération tarifaire ne se pose donc pas pour ces pays. Le cas du Ghana n'est pas parfaitement clair. La culture du sésame a été introduite comme culture de rente à partir des années 2000, principalement dans les savanes du nord du Ghana et dans certaines zones des régions Oti et Bono-Est[31]. Apparemment, le succès de cette stratégie n'a pas encore porté ses fruits : le Ghana, 84e exportateur en 2024, n'a exporté que 0,004 % des exportations mondiales de graines de sésame.

Le deuxième groupe répertorie cinq pays dont la production agrégée s'élève à 0,65 % de la production africaine entre 2020 et 2024 (voir le tableau 7). Tous ces pays ont des débouchés clairement identifiés autres que la Chine – sauf le Kenya dont elle est la deuxième cliente. Compte tenu des faibles quantités en jeu et des circuits commerciaux établis, l'exemption tarifaire chinoise aura vraisemblablement un effet très limité, voire nul.

[31] Tridge, *Sesame Seed from Ghana*, 2026 ; Alimenterre, *Au Ghana : le sésame, tremplin vers l'agroécologie*, 2019.

Tableau 7.– Petits producteurs et clientèle (2020-2024)

Pays	Production en % de la production africaine	1er client		2e client		3e client		Total des 3 clients
		pays	part	pays	part	pays	part	
Zimbabwe	0,27 %	Mozambique	56 %	Turquie	38 %	Afrique du S.	5 %	99 %
Kenya	0,15 %	Turquie	24 %	Chine	19 %	Inde	15 %	57 %
Congo RDC	0,13 %	France	74 %	Afrique du S.	20 %	Belgique	4 %	97 %
Côte d'Ivoire	0,09 %	Turquie	88 %	Israël	3 %	Inde	3 %	94 %
Maroc	0,01 %	Royaume-U.	74 %	Inde	13 %	Oman	11 %	98 %

Le troisième groupe est composé de trois pays (par ordre d'importance : le Nigéria, le Cameroun et l'Égypte) qui produisent près de 15 % des graines de sésame en Afrique (voir le tableau 8). Ce sont donc ces pays qui concentreraient l'essentiel du bénéfice réel de l'exemption tarifaire. Toutefois, leurs situations sont très différentes. Pour le Nigéria, cette mesure effective depuis le 1er mai 2026 est moins une aubaine qu'une régularisation, puisque la Chine était déjà son premier débouché, mais sous couvert d'un certificat d'origine nigérien (voir *supra)*. L'extension de l'exemption supprime l'incitation commerciale à ce subterfuge et devrait se traduire dans les statistiques futures par un glissement visible : hausse des importations chinoises en provenance du Nigéria et baisse correspondante pour celles en provenance du Niger. Ce rééquilibrage statistique ne créera ni gain ni perte que ce soit pour le Nigéria ou pour la Chine.

Tableau 8.– Nigéria, Cameroun et Égypte (2020-2024)

Pays	Production en % de la production africaine	1er client		2e client		3e client		Total des 3 clients
		pays	part	pays	part	pays	part	
Nigéria	11,09 %	Japon	40 %	Turquie	18 %	Inde	9 %	67 %
Cameroun	2,05 %	Maroc	36 %	Turquie	12 %	Tunisie	11 %	58 %
Égypte	1,40 %	Oman	34 %	Turquie	21 %	Viet Nam	18 %	73 %

La situation est différente pour le Cameroun et l'Égypte. Leur production est assez peu importante (2,05 % et 1,40 % de la production africaine respectivement), mais leurs circuits commerciaux sont tournés vers d'autres marchés (la Turquie et le Moyen-Orient), et aucun mécanisme de contournement tarifaire analogue au couloir Niger-Nigéria n'est documenté pour ces deux pays. À moyen terme, l'exemption tarifaire éventuellement pourrait jouer un rôle si ces deux pays entendaient compléter leurs circuits commerciaux en développant leur production.

En conclusion, les pays africains qui n'ont pas le statut de PMA ne tireront qu'un bénéfice très limité voire nul de cette exemption tarifaire, même si celle-ci constitue une incitation claire à se tourner vers la Chine.

L'exemption tarifaire profitera principalement aux importateurs-transformateurs chinois comme Yihai Kerry (益海嘉里) ou Flavor Full (富味乡) et non pas aux producteurs africains. L'avantage tarifaire est capté à l'entrée en Chine, par des entreprises dont les actionnaires sont chinois, singapouriens ou taiwanais. Les paysans africains peuvent éventuellement exercer une légère pression à la hausse sur les prix FOB si la concurrence pour l'achat de graines s'intensifie, mais l'essentiel du gain revient aux marges des transformateurs opérant en Chine. L'intégration verticale d'un amont africain à un aval chinois, sans industrialisation de la transformation en Afrique, est la

forme dominante d'organisation de la filière sésame dans les relations entre l'Afrique et la Chine. Les flux commerciaux sont des flux de matières premières brutes (absence d'huiles de sésame). Aussi, la politique tarifaire chinoise, quelle qu'en soit la rhétorique de coopération Sud-Sud, ne modifie-t-elle pas cette répartition de la valeur ajoutée.